

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande de démolition partielle 2021-44**



---

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **10 août 2021** à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, à l'agora du parc des Mésanges, boulevard Don-Quichotte ou au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, selon les conditions météorologiques, à 19h, afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

#### **2630, boulevard Perrot**

Un document explicatif de la demande peut être consulté sur le site internet de la Ville dans la section Avis publics.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette rencontre du comité d'étude des demandes de permis de démolition.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, une consultation écrite est aussi tenue à compter de ce jour concernant la demande de démolition no 2021-44. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, avant la séance du comité de démolition, faire connaître en personne ou par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de démolition ou l'adresse visée.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 JUILLET 2021.

---

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

---